



AMENDMENT #2 MODIFICATION #2

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Unités de réception
111 rue water est
Cornwall ON K6H 6S3

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

l'Agence Parcs Canada
111 rue water est
Cornwall ON K6H 6S3

Title-Sujet Remplacement des deux quais au poste d'éclusage de Black Rapids		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-17-5408/A		Date: 25 octobre, 2017
GETS Reference No. - No de reference de SEAG		Client Ref. No. - No. de réf du client. 1371
Solicitation Closes:		
at - á 14 h 00	on - le 31 octobre, 2017	Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: X Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Patrick Alguire - patrick.alguire@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5955		Fax No. - No de FAX: (877) 558-2349
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein - Voir dans la présente		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	
Facsimile No. - N° de télécopieur:	
Email - Courriel:	
Signature	Date

LA MODIFICATION QUI SUIT APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR DES MAINTENANT. L'ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE CONTRAT.

1. Appendice 1 Formulaire D'établissement des prix a été révisé.

Les soumissionnaires doivent utiliser les quantités modifiées indiquées ci-dessous pour établir leurs soumissions. Si un soumissionnaire propose des prix fondés sur les quantités initiales, le Canada, au nom du soumissionnaire, utilisera les quantités ci-dessous pour établir le prix total de sa soumission. Les soumissionnaires utilisera la table tarifaire original et bifferont la vieille quantité et écriront la quantité révisée.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission, vous êtes invités à nous faire parvenir vos révisions par télécopieur au 1-877-558-2349 avant la nouvelle date et heure de fermeture. Prière d'indiquer le numéro de l'appel d'offres sur toute correspondance.

1.1 Tableau des prix unitaires, numéro d'article #5

Effacer :

5	03 99 00	Ancrages au roc	Chacun (ch.)	185
---	----------	-----------------	--------------	-----

Remplacer par :

5	03 99 00	Ancrages au roc	Chacun (ch.)	76
---	----------	-----------------	--------------	----

2. Modification du DSP.

Dans: DSP 5P300-17-5408A.zip,
161-08318-00_Blz Rapids_Drawings_TENDER_20170908.pdf
Plan: S-03

Dans toutes les notes relatives aux ancrages au roc remplacer "@600 (TYP.)" avec "Dans le coin arrière de chaque crib."

Plan: S-04

Dans toutes les notes relatives aux ancrages au roc remplacer "@600 (TYP.)" avec "Dans le coin arrière de chaque crib sur le béton."

Ajouter:

2.1.4 Le bois qui doit être enlevé sur le site peut également avoir été traité avec de la créosote ou d'autres types de produits de préservation du bois utilisés dans le passé. "

Section, Partie:02 81 01 Hazardous Materials, Part 3 Execution

Ajouter:

3.1.3 Manipuler le bois traité avec les précautions appropriées et éliminer conformément aux lois provinciales.

Section, Partie:06 08 99 Rough Carpentry For Minor Works

Effacer:

3.2.2.1 Tous le bois doit être pré-découpé et pré-percé avant le traitement de préservation

Remplacer par:

2.1.4 Toutes les coupes et les alésages dans le bois utilisé pour les escaliers et les murs de soutènement doivent être traités avec un produit de préservation du bois appliqué à la main de manière à assurer une protection équivalente au traitement sous pression.

Section, Partie:00 01 10 Table of Contents

Effacer:

31 32 19.01 GEOTEXTILES SPECIFICATION

Remplacer par:

31 32 19.16 GEOTEXTILES SPECIFICATION

Section, Partie:31 32 19.16

Effacer l'en-tête:

31 32 19.16 GEOTEXTILES SOIL STABILIZATION

Remplacer l'en-tête avec:

31 32 19.16 GEOTEXTILES

Section, Partie:Toutes les sections

Toutes références à la stabilisation de sol seront enlevées de cette spécification.

3. Questions et réponses

- Question 1:** On demande la marque et le modèle ainsi que le numéro de pièce des nouvelles bornes en acier - Dessin E-02 - note 4 (aucune spécification).
- Réponse 1:** Un exemple de numéro de pièce serait « Crouss Hinds - Condulet Conduit Bodies - Form 7 - 670FG - 2 pouces » - à venir avec des joints intégrés et des joints pleins avec des couvercles – « GASK576 Form 7 -2 pouces Condulet ». Réceptacle « Twist lock » à être monté à l'intérieur du « condulet ». Le « condulet » doit être utilisé comme piédestal.
- Question 2:** On demande le modèle et le calibre kA du panneau Square D alimentant les réceptacles de la borne. - Dessin E-02 - note 2.
- Réponse 2:** Le panneau existant est un – « Square D » cat. n ° : NQOD430L225CU, série E2, 10kA.
- Question 3:** Y a-t-il des boîtes de tirage dans le sol au pied des bornes existantes pour enrouler le câblage existant afin qu'il soit réutilisé?
- Réponse 3:** Il n'y a pas de trous d'accès ou de boîtes de tirage qui peuvent être vues visuellement sur le site. Il peut y avoir une boîte de transition existante où les alimentations existantes tournent actuellement dans le piédestal existant, cependant, ceci ne peut pas être confirmé visuellement. Agissez en conséquence.

- Question 4:** S'il n'y en a pas, à quel point devons-nous retirer le câblage existant?
Réponse 4: Le câble existant doit être suffisamment recourbé et suffisamment sécurisé pour que la construction du quai n'y cause pas de dommages. Ils ne doivent pas causer de problème de sécurité sur le chantier. Au moins à la limite de toutes les excavations pour l'enlèvement et la construction du quai, être enroulé, emballé, protégé et récupéré pour être réutilisé. Tout dommage au câblage nécessitera un raccordement étanche/sous l'eau.
- Question 5:** Devons-nous installer un nouveau conduit enfoui ou encastré sur les nouvelles bornes?
Réponse 5: Le câblage à la nouvelle base, le câblage existant devra être enfilé à travers de nouveaux conduits encastrés dans le béton. Reportez-vous au dessin structurel pour plus d'informations. Tous les efforts doivent être faits pour réutiliser le câblage et les conduits enterrés existants s'ils sont présents.
- Question 6:** Les nouvelles bornes sont-elles installées à même le nouveau quai de béton E-02 - note 3 ou sur des bases de béton telles que S-08?
Réponse 6: Nous avons des bases de béton armé « sonotube » individuelles et distinctes spécifiées sur S-08 pour chacune des bornes, nous n'attachons/n'encastons pas au béton. La borne doit être un ensemble en acier galvanisé composé d'une plaque de base avec une ouverture centrale acceptant le câblage, un tuyau de colonne en acier qui acceptera le câblage et une section supérieure qui permettra la fixation permanente du « conduit » et des boîtes de réceptacle. Les bornes devront être rigides et sécurisés et seront complétés par des enceintes décoratives et protectrices en bois.
- Question 7:** Avez-vous des spécifications pour les nouveaux réceptacles 30A 1P 120V?
Réponse 7: Les réceptacles doivent être de type GFI, de type CSA TT-30R, voir la spécification «Dispositifs de câblage 26 27 26», Section 2.2.
- Question 8:** Les nouvelles bornes électriques sont-elles fournis par le client, sinon pourriez-vous fournir des détails du type requis.
Réponse 8: La borne doit être un assemblage d'acier galvanisé composé d'une plaque de base avec une ouverture centrale acceptant le câblage, d'un tuyau de colonne en acier qui acceptera le câblage et d'une section supérieure qui permettra la fixation permanente du « conduit » et des boîtes de réceptacle. Les bornes devront être rigides et sécurisés et seront complétés par des enceintes décoratives et protectrices en bois.
- Question 9:** Pouvons-nous utiliser une tige filetée galvanisée coupée sur mesure et appliquer un revêtement de zinc aux extrémités au lieu de boulons manufacturés? Tous les boulons nécessiteront une commande spéciale à un coût supérieur.
Réponse 9: Des boulons sont requis selon le devis.
- Question 10:** L'analyse d'impact de base, page 30, section 9.A.3, exige qu'un professionnel qualifié prépare un PGE conformément aux directives sur les normes environnementales pour les voies navigables de l'Ontario 2017. Veuillez confirmer qu'il s'agit d'une exigence pour l'entrepreneur. Si oui, veuillez fournir une copie des Lignes directrices sur les normes environnementales pour les voies navigables de l'Ontario 2017.
Réponse 10: Voir le site Web de B&S pour le fichier nouvellement publié.
- Question 11:** S'il vous plaît confirmer le nombre et l'emplacement des ancrages au roc?
Réponse 11: Feuille S-03: Pour les notes sur les ancrages au roc, remplacer «@ 600 (TYP.)» par «Dans le coin arrière de chaque crib». Feuille S-04: Pour les notes sur les ancrages au roc, remplacer "@ 600 (TYP.)" par "Dans chaque coin de chaque crib sur béton".

- Question 12:** Veuillez également confirmer le type d'ancrage requis? Barres standards de 35m enduites d'époxy?
- Réponse 12:** Barre d'armature de 35M. Enduit d'époxy au minimum. L'acier galvanisé ou l'acier inoxydable est également acceptable.
- Question 13:** S'il vous plaît confirmer les exigences de gradation pour toutes les pierres gabions et la pierre de remplissage.
- Réponse 13:** La protection anti-affouillement Rip Rap, le remplissage de pierre sous les cribs et le ballast dans les cribs doivent tous être en pierre gabion G10. La gradation des pierres gabions G-10 est fournie dans OPSS 1004 - Tableau 8. 90% doit être supérieur à 10 kg et inférieur à 15 kg, ce qui équivaut à une taille de pierre de 150 à 200 mm cube. La pierre nette sous le crib doit être de 50 mm, laquelle sera payée séparément. La pierre nette pour le remblai doit être de 19 mm et sera payée séparément.
- Question 14:** Veuillez confirmer la portée des travaux liés au monument d'arpentage situé dans le quai supérieur.
- Réponse 14:** Retirer avec précaution et réinstaller dans du béton neuf au même endroit.
- Question 15:** G-10 pierres gabions. Veuillez préciser quelle taille de pierre vous voulez réellement car la pierre gabion a normalement une taille de 100 à 125 mm.
- Réponse 15:** La gradation des pierres gabions G-10 est fournie dans OPSS 1004 - Tableau 8
- Question 16:** L'appel d'offres indique une date d'achèvement du 30 mai 2018. Nous sommes également au courant de la limite du 14 mars 2018 pour tout ouvrage dans l'eau». En supposant que l'appel d'offres est attribué à la mi-novembre 2017 et que nous avons l'approbation des dessins d'atelier pour le bois d'ici la fin de Novembre 2017; Nos fournisseurs ont indiqué qu'ils ont besoin d'env. 90 jours pour obtenir le matériel, le couper aux longueurs, pré-forer (pour les boulons et leur alésage), le séchage au four et le traitement sous pression. Cela nous amène à la fin de février 2018, laissant 2 semaines pour installer le système, ce qui est irréaliste. Comme nous travaillons à l'intérieur d'un rideau de turbidité, pouvez-vous obtenir une exemption à la date de mars pour les travaux dans l'eau et nous permettre de travailler dans l'eau jusqu'en mai 2018?
- Réponse 16:** La date indiquée est règlementée et doit être considérée comme telle pour les fins de soumission. Toutefois, des circonstances exceptionnelles et imprévisibles occasionnant des délais seraient considérées et pourraient justifier une exemption laquelle ne peut être demandée ni accordée en avance. En tout cas, elle ne pourrait pas être prolongée au-delà du 30 avril.
- Question 17:** Section 06 08 99-Mur de soutènement en bois .1 - «Tous le bois doit être pré-coupé et pré-foré avant le traitement de préservation.» Le propriétaire a-t-il l'intention de faire construire par l'entrepreneur le mur de soutènement sur place pour être fait au niveau final du terrain, percer et boulonner le tout ensemble et puis démonter le mur et l'envoyer pour le traitement de préservation?
- Réponse 17:** Bois traité commercialement disponible doit être utiliser. Coupures, trous et alésages à traiter avec un agent de préservation appliqué à la main.
- Question 18:** Section 31 32 19.16 - Stabilisation du sol. Où est-il indiqué que la stabilisation du sol est requise dans ce contrat?
- Réponse 18:** Aucune stabilisation du sol n'est spécifiée dans le contrat. Clarification seulement. Le titre de la section ne devrait pas inclure les mots «Stabilisation du sol». Dans la table des matières, le numéro de la section 31 32 19.01 est remplacé par 31 32 19.16.

- Question 19:** Section 31 53 13.01 - Construction de crib. «Bois pré-découpé et pré-alésé avant le traitement de préservation». Le propriétaire a-t-il l'intention de demander à l'entrepreneur de construire les caissons de bois sur place pour accommoder la pente existante/finale et déterminer les angles/l'orientation requis et de boulonner les cribs ensemble, puis séparer les cribs et les envoyer pour le traitement de conservation?
- Réponse 19:** Les trous dans le bois, les coupes et les alésages doivent être traités sur place avec un produit de préservation du bois similaire.
- Question 20:** Dessin S-03, - S'il vous plaît préciser l'emplacement et la quantité d'ancrages au roc pour éviter de frapper les pièces de bois des nouveaux cribs. Les ancrages au roc sont-ils uniquement situés du côté du remplissage dans les caissons, comme l'indique la section A (Quai supérieur)?
- Réponse 20:** Feuille S-03: Pour les notes sur les ancrages au roc, remplacer «@ 600 (TYP.)» par «Dans le coin arrière de chaque crib».
Feuille S-04: Pour les notes sur les ancrages au roc, remplacer "@ 600 (TYP.)" par "Dans chaque coin de chaque crib sur béton".
- Question 21:** Dessin S-04, - Il semble y avoir une différence entre les sections de détail «Plan typique de crib en bois» et «Plan de crib en bois et connexion» sur ce dessin. Quelles longueurs de boulons doivent être utilisées et à quel endroit lorsque deux cribs sont joints ensemble?
- Réponse 21:** Neuf boulons, trois par rangée, en haut et en bas.
- Question 22:** Tel que discuté lors de la réunion du site, l'ingénieur a indiqué que l'entrepreneur pourrait utiliser des marches de bois au quai supérieur au lieu de marches en béton. Est-ce correct?
- Réponse 22:** Des escaliers en béton sont requis.
- Question 23:** Marches en bois. Si des marches en bois peuvent être utilisées sur le quai supérieur, la main courante peut-elle être fabriquée en bois de façon similaire aux escaliers du quai inférieur?
- Réponse 23:** Des escaliers en béton sont requis et une rampe en métal est requise.
- Question 24:** Dessin S-09, Il n'est pas clair quelles attaches des pièces de bois sont en corrélation avec les numéros "L" comme indiqué sur le dessin? Il y a actuellement 9 rangées d'attaches (indiquées sur le dessin en élévation) mais seulement 5 longueurs d'attaches sont données.
- Réponse 24:** La longueur des attaches sans code doit être la moyenne de l'attache au-dessus et de celle au-dessous.
- Question 25:** Dessin S-04, Ancres au roc. Les ancrages au roc 35M sont-ils en acier ordinaire ou avec revêtement?
- Réponse 25:** Barre d'armature de 35M. Enduit d'époxy au minimum. L'acier galvanisé ou l'acier inoxydable est également acceptable.
- Question 26:** Section 35 59 29, Dispositifs d'amarrage. Les poteaux d'amarrage peuvent-ils être galvanisés et non peints?
- Réponse 26:** Des dispositifs d'amarrage peints sont requis.

- Question 27:** Veuillez confirmer que toutes les restaurations avec terre végétale et de tourbe seront mesurées et payées en fonction des prix unitaires indiqués dans ces deux offres.
- Réponse 27:** La terre végétale et la tourbe seront mesurées et payées uniquement pour les zones d'excavation nécessaires pour la construction. Toutes les autres quantités font partie de la somme forfaitaire.
- Question 28:** Pouvez-vous préciser le point de connexion hydroélectrique sur le site? À qui seront imputés les coûts? (Même question pour Black Rapids).
- Réponse 28:** Aucune électricité ne sera disponible pour l'entrepreneur.
- Question 29:** Pouvez-vous donner des détails sur les données du puits de forage pour sa mise hors service?
- Réponse 29:** Le puits de surveillance à mettre hors service est un forage. Le niveau d'eau dans le puits correspond au niveau d'eau de la rivière en tout temps. Aucun enregistrement de puits n'est disponible.
- Question 30:** Il nous manque les spécifications et les exigences pour les matrices de pierres gabions.
- Réponse 30:** Toutes références aux matrices de pierres gabions réfèrent au remplissage en pierres gabions et à la surface de nivellement de 300 mm de pierres nettes sous le crib et sont payés sous l'article de soumission «matrice de remblai de roches».
- Question 31:** Y a-t-il des limites (longueur, largeur, emplacement, ...) pour la route d'accès temporaire? Est-il possible de construire une aire d'entreposage temporaire près du quai?
- Réponse 31:** Toute perturbation du site doit être minimisée et rétablie dans des conditions parfaites.
- Question 32:** Veuillez préciser les zones et les conditions d'entretien hivernal.
- Réponse 32:** Le maintien de l'accès et les conditions hivernales seront de l'entière responsabilité de l'entrepreneur et comprend la route d'accès de la promenade Prince of Wales.
- Question 33:** Le bois existant contient-il de la créosote?
- Réponse 33:** Supposez que les cribs en bois existants contiennent des éléments en bois traités à la créosote. Traiter et éliminer en conséquence.
- Question 34:** Le quai supérieur existant est-il ancré au roc?
- Réponse 34:** Le quai supérieur existant repose sur des semelles de béton. L'enlèvement, à l'aide d'un bélier, des semelles de béton, peut être nécessaire si les semelles de béton sont ancrées au substrat rocheux.
- Question 35:** À la suite de la visite du site, le ministère est-il au courant de la présence de quelque matière dangereuse qui pourrait être rencontrée lors de la démolition du quai existant?
- Réponse 35:** Référez-vous à la section 02 81 01. Supposons que le bois dans le mur de soutènement de l'escalier et du crib soit traité à la créosote et que le bois dans l'escalier soit traité avec un agent de préservation de type ancien contenant de l'arsenic, du cuivre et du chrome. Traiter le bois en conséquence pendant l'enlèvement et l'éliminer conformément aux règlements environnementaux provinciaux.
- Question 36:** Le monument d'arpentage doit-il être rétabli et vérifié par un arpenteur certifié de l'Ontario?
- Réponse 36:** Le monument doit être soigneusement retiré, conservé et réinstallé dans un endroit similaire. Parcs Canada surveillera et assignera l'élévation topographique.

- Question 37:** Les spécifications des boulons, des écrous et des rondelles peuvent-elles être assouplies pour permettre l'usage de tiges filetées galvanisées avec écrous et rondelles surdimensionnés au lieu des boulons galvanisés et rondelles « Ogee ».
- Réponse 37:** Les boulons doivent être tels que spécifiés.
- Question 38:** S'il vous plaît confirmer les exigences de gradation pour le ballast de remplissage de roche dans les cribs en bois.
- Réponse 38:** Le ballast de roche dans les cribs en bois doit être en pierres gabions G10. La gradation des pierres gabions G-10 est fournie dans OPSS 1004 - Tableau 8. 90% doit être supérieur à 10 kg et inférieur à 15 kg, ce qui équivaut à une taille de pierre de 150 à 200 mm cube.
- Question 39:** Veuillez également confirmer que le granulaire A, le granulaire B et le ballast de remblai dans les cribs en bois sont ou ne sont pas mesurés pour paiement selon le tableau des prix unitaires.
- Réponse 39:** Le granulaire A, B et l'enrochement dans les cribs font partie du montant forfaitaire et ne seront pas mesurés pour paiement.
- Question 40:** L'une ou l'autre de ces appels d'offres sera-t-il prolongé en l'absence d'addenda émis à ce jour et qu'un certain nombre de questions ont été envoyées jusqu'à maintenant?
- Réponse 40:** La date de clôture a déjà été repoussée.
- Question 41:** Les dessins n'indiquent pas clairement si les éléments longitudinaux et transversaux se croisent de sorte qu'il y a un espace de l'épaisseur d'une pièce de bois pendant que nous construisons les cribs. L'intention est-elle d'avoir un mur solide longitudinalement et transversalement sur chaque crib?
- Réponse 41:** Les dessins sont clairs et l'exigence est d'avoir des murs solides dans le crib dans le sens longitudinal et transversal.
- Question 42:** Comme il semble que certains arbres vont devoir être enlevés et qu'on nous a demandé de remplacer les arbres par le même type et par groupes de 3. Veuillez confirmer le «diamètre» de tronc requis pour ces arbres.
- Réponse 42:** Le diamètre du tronc doit être compris entre 80 et 100 mm.
- Question 43:** Parcs Canada installera-t-il des poutres de bois d'arrêt ou abaissera-t-il le niveau d'eau dans la zone de l'écluse pour réduire le débit d'eau?
- Réponse 43:** Le canal et la rivière sont déjà abaissés pour l'hiver. Les niveaux d'eau peuvent augmenter de façon inattendue en fonction des conditions météorologiques.
- Question 44:** Parcs Canada peut-il indiquer la profondeur moyenne de l'eau à proximité des quais supérieur et inférieur, ce qui aidera à concevoir un système de batardeau nécessaire pour atténuer les activités de construction?
- Réponse 44:** Il n'y a pas de telle information comme le niveau d'eau peut monter dans cette zone jusqu'au-dessus du quai.
- Question 45:** Pouvez-vous clarifier s'il vous plaît que nous devons utiliser la rondelle « Ogee » au lieu d'une rondelle plate standard?
- Réponse 45:** Réponse: Les rondelles « Ogee » sont requises.

En présentant sa soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a lu et qu'il a compris les exigences indiquées dans tous les addenda et qu'il a pris en compte tous les coûts associés à ces exigences dans le prix total soumissionné.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.